



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

**OBJET : CONVENTION D'ACCUEIL AVEC
L'ASSOCIATION ENTRAIDE COOPERATIVE**

**DÉCISION N° DM-CCAS-20-002
EN DATE DU 31 JANVIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 30 novembre 2017 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 28 avril 2014, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 19 décembre 2019 relative à la convention entre le CCAS et l'ANCV pour le programme « seniors en vacances 2020 » ;

CONSIDÉRANT la consultation engagée auprès de plusieurs prestataires et la proposition faite par l'association Entraide Coopérative représentée par Monsieur Thomas BASTIEN, en qualité de Directeur du village de vacances Arc en Ciel, situé 1, allée Monplaisir 17370 SAINT TROJAN LES BAINS, d'accueillir du 19 au 26 septembre 2020 un groupe de 40 seniors dans le cadre du programme « seniors en vacances 2020 » de l'ANCV pour un montant prévisionnel de 13 668,80 € TTC (Treize mille six-cent soixante-huit euros et quatre-vingt centimes) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association Entraide Coopérative représentée par Monsieur Thomas BASTIEN, en qualité de Directeur du village de vacances Arc en Ciel, situé 1, allée Monplaisir 17370 SAINT TROJAN LES BAINS, pour l'accueil du 19 au 26 septembre 2020 d'un groupe de 40 seniors dans le cadre du programme « seniors en vacances 2020 » de l'ANCV pour un montant prévisionnel de 13 668,80 € TTC (Treize mille six-cent soixante-huit euros et quatre-vingt centimes).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

La Vice-Présidente,

Marie-Noële DUPRÉ